

Veille internationale sur la culture et le commerce numérique

GOUVERNANCE CULTURELLE NUMÉRIQUE : ENTRE DÉFIS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET ENJEUX RÉGLEMENTAIRES

**Par Dr. Antonios Vlassis (Center for International Relations Studies-CEFIR,
Université de Liège)**

Rapport d'analyse, mai 2023


Le rapport de mai débute par les questions réglementaires liées aux systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative et à la paternité des œuvres culturelles. Il s'agit d'analyser la manière dont la législation existante devrait s'appliquer aux œuvres protégées par le droit d'auteur sur lesquelles l'IA s'entraîne et la manière dont les autorités publiques devraient traiter ces œuvres. Le rapport aborde également les négociations sur la Loi européenne sur l'IA et comment le Parlement européen cherche à encadrer le débat sur les systèmes d'IA générative. En outre, le rapport analyse le nouveau projet de loi sur les médias du gouvernement britannique, qui traite des plateformes de diffusion en continu, telles que Netflix, Disney+ et Prime Video. Par ailleurs, le numéro de mai met l'accent sur la lutte pour les abonnements et l'expansion géographique des plateformes en ligne, en se concentrant sur une nouvelle publication de l'Observatoire européen de l'audiovisuel et une étude de Netflix sur le marché audiovisuel africain. Enfin, le rapport se penche sur de nouveaux partenariats et des plans d'affaires, traitant de la décision d'Amazon et d'Apple de programmer leurs productions cinématographiques dans des salles de cinéma et du lancement par Warner Bros. Discovery de « Max », un nouveau service de diffusion en continu.

Enjeux de régulation, commerce numérique et culture

Création, droits d'auteur et intelligence artificielle

Comme l'indique le [New York Times](#), les législateurs se penchent actuellement sur la question des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle liée aux œuvres culturelles et aux machines créatives. D'une part, les systèmes d'IA générative, comme ChatGPT d'Open AI, sont capables de produire des « copies d'œuvres humaines qui risquent de diluer le marché » et, d'autre part, ils peuvent utiliser les œuvres des créateurs, sans leur permission, comme données d'entraînement. En effet, comme l'a souligné [CNN](#), l'IA apprend « soit en s'entraînant sur des œuvres existantes sur internet », soit en utilisant une bibliothèque d'œuvres culturelles fournies à l'IA par des humains. En avril, [Universal Music Group](#) (UMG), qui contrôle environ un tiers du marché mondial de la musique, a envoyé des lettres urgentes aux plateformes numériques, telles que Spotify et Apple Music, leur demandant « d'empêcher les plateformes d'IA de s'entraîner sur les mélodies et les paroles de leurs chansons sous droit d'auteur ». En outre, l'UMG a affirmé que l'apprentissage de l'IA générative qui utilise la musique des artistes viole les accords de l'entreprise et la législation sur le droit d'auteur. Il est clair qu'il n'existe aucune réglementation sur ce sur quoi les systèmes d'IA générative peuvent et ne peuvent pas s'entraîner. Le Bureau américain du droit d'auteur (*copyright*) a annoncé qu'il publierait des commentaires publics sur « la manière dont la législation devrait s'appliquer aux œuvres protégées par le droit d'auteur sur lesquelles l'IA s'entraîne et la manière dont le Bureau devrait traiter ces œuvres ».

Il convient de noter qu'à la mi-avril [Spotify](#) et Apple Music ont supprimé une chanson qui utilisait l'IA clonant les voix des artistes musicaux Drake et The Weeknd, après qu'elle soit devenue virale sur TikTok. En outre, [Reuters](#) a souligné qu'à la mi-février il y avait plus de 200 livres dans la boutique Kindle d'Amazon qui indiquait ChatGPT en tant qu'auteur ou co-auteur. Cependant, il existe de fortes « inquiétudes quant à l'authenticité de ces œuvres, car ChatGPT apprend à écrire en analysant des millions de pages de textes existants. Une expérience de l'IA menée par CNET a donné lieu à de multiples corrections et à un plagiat apparent avant que le site d'actualités technologiques ne suspende son utilisation ». [Justin Jutte](#), professeur adjoint en droit de la propriété intellectuelle à l'*University College* de Dublin, a déclaré que « c'est un problème que nous rencontrons dans de nombreux domaines de l'IA, à savoir que pour créer quelque chose avec l'IA, nous avons besoin de matériel d'apprentissage et que celui-ci, dans de nombreux cas, comprend du matériel protégé par le droit d'auteur ».



De son côté, Hayleigh Boshier a souligné que les programmes d'IA pouvaient être considérés comme ayant enfreint « les droits musicaux d'au moins deux façons : en utilisant la musique pour entraîner les IA et en copiant des parties de la musique que l'IA produit à partir des données d'entraînement ».

À la mi-mars, une nouvelle coalition appelée Human Artistry Campaign a été créée aux États-Unis afin de « veiller à ce que les technologies de l'IA soient développées et utilisées de manière à soutenir la culture et l'art humains - et non de manière à les remplacer et à les éroder » ainsi que préconiser les meilleures pratiques en matière d'IA, qui mettent l'accent sur « le respect de la législation existante, notamment en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle ». La campagne est soutenue par 40 grandes organisations, telles que la *Recording Academy*, la *National Music Publishers Association*, la *Recording Industry of America*, et bien d'autres.

Négociations sur la Loi relative à l'intelligence artificielle

La Loi relative à l'intelligence artificielle est une proposition législative de l'Union européenne (UE) visant à réglementer l'IA en fonction de son potentiel de nuisance. Le Parlement européen est sur le point de finaliser sa position sur la législation. Comme l'a mentionné EURACTIV, l'ascension fulgurante de ChatGPT d'OpenAI a chamboulé les discussions, alors que les législateurs de l'UE se sont précipités pour décider comment traiter une technologie qui est en mouvement et qui n'est pas couverte par la proposition d'origine. Selon le Financial Times, le Parlement européen prépare « de nouvelles mesures strictes sur l'utilisation de l'IA, notamment en obligeant les fabricants de *chatbots* à révéler s'ils utilisent du matériel protégé par le droit d'auteur », une mesure conçue pour permettre « aux créateurs de contenu d'exiger un paiement ». Ainsi, les législateurs européens cherchent à distinguer l'IA à usage général des modèles de base, y compris les systèmes d'IA générative tels que ChatGPT et Stable Diffusion, en introduisant des mesures plus strictes pour ces derniers. Le modèle de base est défini comme « un modèle de système d'IA qui est formé sur de larges données à l'échelle, conçu pour la généralité des résultats et qui peut être adapté à un large éventail de tâches distinctes ». À cet égard, le Parlement européen exige que les fournisseurs de modèles de base se conforment à une série d'exigences. Ces dernières comprennent notamment des mesures de gouvernance des données, la participation d'experts indépendants à la réalisation de tests en vue d'atténuer des risques pour la sécurité, les droits fondamentaux et l'État de droit. En outre, les modèles d'IA générative devront « rendre public un résumé divulguant l'utilisation de données d'entraînement protégées par la loi sur les droits d'auteur ».


Réglementation britannique concernant les plateformes de vidéo à la demande

Suite à la publication du nouveau projet de loi sur les médias du gouvernement britannique, les plateformes numériques telles que Netflix, Disney+ et Prime Video seront « soumises à une réglementation plus stricte » au Royaume-Uni. Afin d'uniformiser les règles du jeu, les plateformes de vidéo à la demande (VOD) relèveront de l'Ofcom, l'autorité britannique de régulation des médias, qui surveillait jusqu'à présent les radiodiffuseurs publics et privés. À cet égard, le « code de contenu » de l'Ofcom devrait également être appliqué par les plateformes de VOD, protégeant ainsi « le public d'un plus grand nombre de contenus préjudiciables ». Les règles relatives au contenu préjudiciable s'appliquent depuis des décennies aux radiodiffuseurs nationaux, qui s'exposent à des amendes élevées s'ils les enfreignent. En outre, selon [Variety](#), le projet de loi sur les médias comprend « de nouvelles protections pour les radiodiffuseurs de service public tels que la BBC et ITV, garantissant que leurs services à la demande, tels que iPlayer et ITVX, soient facilement accessibles sur les appareils de télévision intelligents (*Smart TV*) ». Enfin, selon [Forbes](#), les services de diffusion en continu devront « fournir des sous-titres pour 80 % de leurs programmes, tandis que 10 % devront avoir une description audio et 5 % une interprétation signée ». Comme l'indique le [Hollywood Reporter](#), « pour les gouvernements nationaux, le succès démesuré de Netflix et d'autres diffuseurs mondiaux dans une économie de plus en plus numérique est la raison pour laquelle ils doivent être réglementés ».

Activités mondiales des plateformes en ligne

Expansion géographique et lutte pour les abonnés


Selon [Business Insider](#), Netflix a annoncé son intention d'étendre ses activités en Afrique, « suite au succès de ses entreprises de production de contenu local dans la région » et notamment de sa série sud-africaine *Blood and Water*. Selon le [rapport Netflix socio-economic impact](#), depuis 2016 Netflix a investi 175 millions USD dans la production de contenu cinématographique en Afrique du Sud, au Nigéria et au Kenya, créant ainsi plus de 12 000 emplois. Netflix a été lancé en 2016 en Afrique du Sud où il a investi dans 173 titres sous licence et commandé 16 séries sud-africaines originales. Ainsi, ayant investi plus de 125 millions USD dans des productions entre 2016 et 2022, Netflix a consacré 71 % de son investissement total en Afrique du Sud. En outre, Netflix a été lancé au Nigéria en 2016 et, depuis, plus de 23 millions USD ont été investis dans 283 titres locaux sous licence et dans trois titres commandés.



Selon un nouveau rapport publié par l'[Observatoire européen de l'audiovisuel](#) et intitulé *Film and TV Content in VoD Catalogues - 2022 edition*, en Europe, 32 % de toutes les œuvres figurant dans les catalogues de VOD sont d'origine européenne (produites dans un ou plusieurs pays membres du Conseil de l'Europe). Sur ce total, 21 % proviennent des 27 États membres de l'[UE](#), tandis que 11 % sont répertoriées comme « autres œuvres européennes » produites dans des pays membres du Conseil de l'Europe. Il convient de noter que les « autres œuvres européennes » sont principalement des œuvres produites au Royaume-Uni. Les œuvres produites aux États-Unis représentent 49 % de toutes les œuvres répertoriées dans les catalogues de VOD et les autres productions internationales représentent les 19 % restants. Parmi les contenus exportés par l'UE27 de services de VOD par abonnement en Europe, la France figure au premier rang (27 % et 24 % pour les films et les séries télévisées respectivement), suivi par l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie. Ces quatre pays représentent 59 % des films exportés non nationaux de l'UE27 et 68 % des séries télévisées non nationales de l'UE27. Notons que le rapport couvre 971 catalogues de VOD pour les données sur les films et 497 catalogues de VOD pour les données sur les séries télévisées.

Nouveaux partenariats et plans d'affaires

Apple et Amazon s'intéressent de plus en plus aux sorties sur grand écran. Ainsi, Apple prévoit de sortir ses plus grands films dans les salles de cinéma, un mois avant qu'ils ne soient diffusés sur son service numérique, Apple TV+, et vise à dépenser un milliard USD par an pour des films qui sortent exclusivement dans les cinémas. En outre, Amazon a sorti *Creed III*, l'un des plus grands succès de l'année au box-office, et a offert à *Air*, de Ben Affleck, une sortie dans les salles de cinéma du monde entier. Amazon s'est également déjà engagé à mettre une quinzaine de nouveaux films à l'affiche chaque année. Selon [Bloomberg](#), « le marketing est l'une des principales raisons » pour lesquelles la plupart des gens à Hollywood, y compris les entreprises technologiques, croient encore que les films ont besoin d'une sortie en salle pour être un événement. Ainsi, selon [Variety](#), cette initiative d'Apple et d'Amazon est « un moyen de promouvoir leurs services de diffusion en continu respectifs » et leurs propres contenus, ainsi que d'obtenir des revenus supplémentaires d'autres canaux par rapport au passage direct à la diffusion en continu. En revanche, [Ted Sarandos](#), co-PDG de Netflix, a souligné que Netflix soutiendra son modèle actuel de production de films pour ses abonnés et n'a pas l'intention de suivre Amazon et Apple en adoptant un modèle traditionnel de sortie dans des salles de cinéma.



Enfin, Warner Bros. Discovery a confirmé que HBO Max changera de nom et de marque pour devenir Max à partir du 23 mai 2023, apportant de nouveaux contenus des chaînes Discovery+. Selon [Variety](#), la société promet de proposer plus de 40 nouveaux titres et séries télévisées chaque mois. Max sera disponible en trois versions différentes : Max Ad-Lite, Max Ad Free et Max Ultimate Ad Free. Cette dernière version proposera un catalogue de contenus plus étendu. Selon [the Verge](#), Warner Bros. Discovery a décidé d'abandonner la marque HBO afin « d'élargir l'attrait du service » au-delà du contenu destiné aux adultes. JB Perrette, président et directeur général de la société, a souligné que « nous aimons tous HBO. Il s'agit d'une marque qui s'est construite au cours de cinq décennies pour être le précurseur de l'avant-garde dans le domaine du divertissement pour adultes. Mais ce n'est pas exactement l'endroit où les parents ont le plus envie de déposer leurs enfants ».

Des lectures supplémentaires pour le rapport de mai :

If ChatGPT wrote it, who owns the copyright? It depends on where you live but in Australia it's complicated, *The Conversation*, 25 avril 2023, [Lien](#).

Inside the music industry's battle with the UK government over AI song generators, *The Conversation*, 14 avril 2023, [Lien](#).

How the Online Streaming Act will support Canadian content, *The Conversation*, 5 avril 2023, [Lien](#).

Sources :

- New laws to help bring more great shows to British screens and airwaves, *UK Government*, 28 mars 2023, [Lien](#).
- Netflix's socio-economic impact: South Africa, Nigeria & Kenya (2016-2022), 2023, [Lien](#).
- ChatGPT launches boom in AI-written e-books on Amazon, *Reuters*, 21 février 2023, [Lien](#).
- AI Act: EU Parliament walking fine line on banned practices, *EURACTIV*, 14 avril 2023, [Lien](#).
- The Netflix tax: lawmakers increasingly take aim at streaming giants to fund local priorities, *The Hollywood Reporter*, 11 avril 2023, [Lien](#).
- Netflix to expand operations in Africa after successful investment in local content production, *Business Insider Africa*, 13 avril 2023, [Lien](#).
- 32% of all films and TV seasons in VOD catalogues are European productions and 21% are of EU27 origin, reveals the new EAO report, *Cineuropa*, 29 mars 2023, [Lien](#).
- Behind Apple and Amazon's Billion-Dollar Bet on Movie Theaters, *Bloomberg*, 27 mars 2023, [Lien](#).
- Warner Bros. Discovery explains why it's dropping the HBO Max name, *The Verge*, 12 avril 2023, [Lien](#).

DIRECTION

Gilbert Gagné, chercheur au CEIM et directeur du Groupe de recherche sur l'intégration continentale (GRIC).

RÉDACTION

Antonios Vlassis, maître de conférences et chercheur, Center for International Relations Studies (CEFIR)-Université de Liège, membre au CEIM.

Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM)

UQAM, 400, rue Sainte-Catherine Est, Pavillon Hubert-Aquin, bureau A-1560, Montréal (Québec) H2L 2C5 CANADA. Téléphone : 514-987-3000, poste 3910 / Courriel: ceim@uqam.ca / Site web: www.ceim.uqam.ca

Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC)

33 rue Milton, bureau 500, Montréal (Québec), H2X 1V1, CANADA. Téléphone : 514 277-27666 / Courriel : coalition@cdc-ccd.org / Site web : www.ficdc.org

Les opinions exprimées et les arguments avancés dans cette note analytique demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle.



FICDC
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES COALITIONS
POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE